



Règlement intérieur Clinique de l'Iroise HDJ

PR.GAC.RIHDJ.13.07.23

Préambule :

Vous allez être admis à l'hôpital de jour au sein de la clinique de l'Iroise dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie et organisé selon un projet médical et thérapeutique. Comme dans toute collectivité, des règles sont nécessaires pour :

- *Préserver le bien-être et l'intimité de chacun en respectant des principes de confidentialité,*
- *Le règlement intérieur pour les patients est élaboré et appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative.*

L'ensemble des points du règlement intérieur doit être respecté. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à une demande de sortie administrative à l'initiative de la direction de l'établissement.

Fonctionnement de l'établissement

➤ **Document à fournir lors de votre admission :**

Lors de votre rendez-vous de préadmission, un « passeport ambulatoire » vous sera remis. Lisez-le attentivement car une liste de documents à fournir et à signer vous est demandée. Il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'HDJ que ses documents nous soient remis lors de votre première admission (les documents sont adressés à votre caisse pour votre prise en charge dont dépendent vos remboursements).

➤ **Respect des horaires de fonctionnement de l'établissement**

-Vous vous engagez à arriver le matin entre 9h00 et 09h15 et l'après-midi entre 13h00 et 13h15. Merci de respecter vos jours de venues fixés avec l'équipe soignante.

-Il vous est demandé de prévenir l'équipe HDJ pour toute absence au **02.98.01.85.20** (Standard automatique « taper 2 »).

➤ **Confidentialité :**

Vous séjournez dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie, [quelques rappels sur la confidentialité](#) peuvent vous permettre de mieux comprendre ou d'accepter les règles au sein de la Clinique.

Pour des raisons personnelles, vous pouvez [demander votre admission](#) de façon anonyme au sein de l'établissement en le précisant dès votre préadmission ou lors de votre admission.

L'ensemble du personnel de l'établissement est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public. Le personnel ne peut pas communiquer de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé à vos proches, sauf demande de votre part.

➤ **Médicaments :**

Il est essentiel de pouvoir nous fournir votre ordonnance médicamenteuse dès votre admission de façon à savoir quel est votre traitement médicamenteux habituel.

La vie en communauté

➤ **Savoir vivre en communauté :**

Chacun doit respecter les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir être en collectivité. Les patients doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres patients et du personnel. Chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement. Nous demandons de ne pas crier, de ne pas adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement. Il convient également d'user modérément des appareils de téléphonie.

➤ **Tenue soignée :**

Une [tenue correcte est de mise dans l'établissement](#) (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale...)

➤ **Respect des locaux :**

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et le personnel. Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel. La direction se réserve le droit de demander réparation des dégradations commises. De même, il vous est demandé d'utiliser les poubelles et cendriers disposés à l'entrée de l'hôpital de jour et dans le parc.

➤ **Les conduites réprimées par la loi :**

Les patients sont responsables de leurs actes au sein de la Clinique. La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

➤ **Respect de la liberté et du culte :**

Chacun peut se livrer aux activités religieuses de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Les règles de sécurité

➤ **Incendie :**

En cas d'incendie, les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

➤ **Tabac et autres substances :**

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans tout l'établissement (Décret n°2006-1386 du 15 /11/2006). Il est interdit de consommer de l'alcool, des drogues, des médicaments non-prescrits ou autres produits toxiques (CBD inclus) durant votre présence en HDJ, et d'en introduire dans la Clinique, par quelque moyen que ce soit. Des contrôles pourront être effectués sur prescriptions médicale (éthylotests, tests urinaire).

➤ **Téléphones portables :**

L'usage des téléphones portables n'est pas autorisé pendant les heures de repas et durant les activités ou les soins.

➤ **Arrivée et départ :**

Pour assurer la sécurité au sein de l'établissement, le personnel soignant est habilité à vous soustraire tout objet ou substance non autorisé. Les objets contondants ou tranchants tels que ciseaux, cutters, couteaux seront gardés au bureau de l'HDJ et vous seront restitués au moment de votre départ.

➤ **Objets de valeurs :**

Il vous est bien recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs.

Les règles d'hygiène

➤ **Hygiène au sein de l'établissement :**

Nous vous demandons de ne pas apporter d'aliments périssables.

➤ **Animaux domestiques :**

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein de l'établissement sauf, les chiens guides d'aveugle.

Sortie

➤ **Fin de prise en charge :**

Toute décision de fin de prise en charge est prise d'un commun accord avec vous. Dans le cas où vous n'adhèreriez pas au projet de soins ou transgresseriez les règles de fonctionnement et de sécurité, l'interruption de votre accueil peut être décidée par l'équipe thérapeutique. Une absence non justifiée où l'établissement n'est pas mis au courant peut entraîner une sortie administrative. Il vous est demandé de signaler toute absence ou retard dans les plus brefs délais.

Une interruption de prise en soin, et un retour possible en HDJ vous oblige à effectuer la même démarche que pour la précédente admission soit repasser par les admissions, remplir le passeport ambulatoire, convenir des jours de présence avec l'équipe soignante...

En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et la Directrice de la Clinique, chargés de veiller à l'application de la réglementation.

Une commission de représentants des usagers existe au sein de la Clinique. Elle peut également être saisie.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.

Date :	Signature du patient :
--------	------------------------